

cultivateur fait le tour de sa terre, en examine le sol dans toute son étendue, pour connaître les endroits propres aux semences qu'il se propose d'y répandre, à la saison la plus propice pour le faire ; de même on doit s'enquérir des sites les plus convenables pour ériger des Ecoles, des Séminaires, des Collèges, des Universités, &c. convenir de l'instruction que l'on donnera dans chacun de ces établissements ; le mode d'enseignement que l'on adoptera ; la qualification des maîtres et précepteurs que l'on exigera ; les recettes et dépenses de ces divers établissements ; et enfin la surveillance du tout, eu égard aux circonstances où se trouve actuellement la Province du Bas-Canada, à cause des différentes professions de foi de ses habitants.

“ Il est évident que des Ecoles, des Séminaires, des Collèges, des Universités ne peuvent être érigés en même quantité et même dimension, être placés, de proche en proche, les uns comme les autres ; le bon sens veut que le tout soit proportionné aux besoins ; en conséquence que des écoles élémentaires soient érigées, dans les Paroisses ; les Séminaires et les Universités dans les chef-lieux des Districts.

“ Les écoles élémentaires devraient être érigées sur un terrain, d'au moins deux arpents de terre en superficie, afin d'y faire cultiver un jardin potager, par les écoliers, et les initier par ce moyen dans la connaissance de ce que l'on appelle la petite culture : tout en apprenant à lire, écrire et compter.

“ La maison devrait être au moins de trente pieds sur toutes faces, avoir douze à quinze pieds d'élévation entre les deux planchers, avec une porte à deux battants sur le devant, et une allée de sept à huit pieds de large conduisant à l'estrade du maître dans le fond, avec aussi deux fenêtres sur le devant et autant derrière, de sept pieds de haut et à quatre pieds au-dessus du plancher de bas ; une cheminée dans un des pignons pour recevoir le tuyau d'un poêle. Si cette maison est distribuée, comme celle que j'ai bâtie au Fauxbourg St. Louis, elle contiendra deux cents enfans.

“ Les Séminaires et Collèges dans les Comtés devraient être des édifices à deux étages de cent pieds de long, sur quarante de profondeur et être bâtis sur une terre de quatre vingt à cent arpents ; pour, outre les connaissances que l'on donne ordinairement dans ces maisons, y faire un cours théorique et pratique de la grande culture.

“ Les Universités doivent être bâties, sur quatre faces, comme le Collège des ci-devant Jésuites à Québec ; être vastes, pour y avoir des appartements séparés, dans chacun desquels on enseignerait les hautes Sciences ; on ferait les expériences, on placerait les instruments ; on ferait les observations astronomiques, &c. &c. &c.